

Conseil de quartier Haut de Penoy – Territoire Ouest - Spécial « voisins solidaires et attentifs »

COMPTE-RENDU

05 AVRIL 2016

20 H

Gymnase Gérard Jacques
Rue de Crévic

REUNION ORGANISEE PAR	Le service Démocratie participative.
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 28 personnes. Partenaires : Police Nationale : M. Hervé KLEIN, Commandant de Police, M. Régis FOURCHET, Major de Police, M. Francis REMBERT, commissaire délégué cohésion police-population.</p> <p>Commune : Elus : M. Philippe ATAIN-KOUADIO, Conseiller municipal délégué à l'Habitat et au logement, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative et élu référent du territoire Ouest, M. Jean-Noël GENIN, Conseiller municipal délégué à la Sécurité et à la Médiation.</p> <p>Personnel municipal : M. Gérard STCHERBININE, Chargée de mission Sécurité, M. Thierry FRISCH, Responsable de la Police municipale, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M^{lle} Anne ARNOLD, Assistante administrative du Service Démocratie participative.</p>

Les élus de la ville ont été sollicités par un groupe d'habitants qui souhaitent mettre en place dans le quartier du Haut de Penoy un dispositif basé sur la sécurité, la solidarité et les relations de bon voisinage.

Présentation du dispositif « Voisins solidaires et attentifs » par Monsieur Hervé KLEIN

Il s'agit de la première réunion sur le territoire de Vandœuvre concernant ce dispositif, qui a été créé en 2004, suite à une vague de cambriolages survenus à cette époque sur les communes d'Houdemont, Heillecourt, Ludres et Fléville.

D'autres villes ont adopté ce dispositif récemment : Pulnoy, Maxéville et Dommartemont.

Le quartier du Haut de Penoy est donc le premier sur la ville à en bénéficier.

I Préambule

En corollaire de la liberté d'aller et venir, garantie par le droit français, s'inscrit la nécessité de garantir pour chacun la sécurité de sa propre personne, de ses proches et de ses biens.

Cette mission de lutte contre l'insécurité est l'une des priorités confiées à la Police Nationale. Elle a pour but de :

- rassurer la population
- améliorer sa réactivité contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité
- mettre en place un dispositif de sécurité partagé

II Finalité

Le dispositif identifié sous le label de « Voisins Solidaires et Attentifs » vise à renforcer des relations de solidarité et de proximité entre voisins d'un même quartier et de permettre à chacun de participer à la sécurité et à la tranquillité de ses voisins, de leurs proches et de leurs biens.

Il renforce ainsi le contact, les échanges au sein d'un quartier et rétablit le lien social. A ce titre, il pourra également permettre une entraide auprès des personnes isolées (notamment dans des épisodes climatiques tels que sécheresses, canicules...)

Le dispositif accroît ainsi le niveau de sécurité de la commune et l'efficacité de la Police Nationale en lui permettant d'intervenir plus rapidement.

A noter que le dispositif « voisins vigilants » est un système solidaire de sécurité qui ne rentre pas dans celui présenté ci-dessus.

De plus, le site internet des « voisins vigilants » est payant, alors que le dispositif « voisins solidaires et attentifs » est gratuit.

III Fonctionnement

Le dispositif « Voisins solidaires et attentifs » repose sur la participation citoyenne des habitants à la protection de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de la Police Nationale.

Le fonctionnement repose sur deux composantes :

- **Un état d'esprit :**

Chaque acteur agit dans un cadre très précis et n'intervient pas à la place d'une autre. Il repose sur les valeurs de solidarité, civisme et bénévolat.

- **Un processus d'information et d'animation :**

La transmission d'informations et les critères de sélection s'appuient sur une procédure commune. Pour améliorer le dispositif, répondre aux questions relatives à sa mise en œuvre progressive, des réunions des acteurs seront organisées par la commune.

Être Voisin Solidaire et attentif, c'est être solidaire vis-à-vis des autres, c'est **respecter les droits individuels et les libertés publiques**, c'est entrer dans une démarche de prévention de la délinquance en partenariat avec la Police Nationale.

IV Les acteurs de ce dispositif

- La Police Nationale
- Le Maire
- La Police Municipale
- Les correspondants de quartier
- Les habitants du quartier

Rôle des habitants : Donner des renseignements aux correspondants de quartier, qui eux les transmettront à la Police Municipale qui les donnera à son tour à la Police Nationale.

Pour donner des informations sur des véhicules ou individus suspects :

Habitants → Correspondants de quartier → Police Municipale → Police Nationale

Les informations sont ensuite transférées dans une base de données, accessibles par tous les agents concernés de l'hôtel de police de Lobau. Ces informations, remontées rapidement, sont également visibles par toutes les patrouilles qui circulent, dont la BAC.

Ces informations peuvent être d'une grande utilité pour les services de police et peuvent permettre de faire un lien entre une ou plusieurs affaires déjà existantes. Tous ces petits détails mis bout à bout permettront peut être d'identifier un vol ou une autre effraction.

Important : La Police Nationale communique systématiquement aux correspondants les informations sur les affaires communiquées, qu'elles soient élucidées ou non.

Pour indiquer quelque chose de plus grave, comme par exemple l'intrusion dans une maison :

Habitants → appel du 17

V Etat d'esprit des voisins solidaires et attentifs

- **Ils veillent, mais ne surveillent pas.**

Attentifs à tout événement suspect, menace ou délit en cours justifiant une information ou une intervention, ils entrent en contact avec le référent municipalité, ou en cas de flagrance ou de fait urgent avec les services de la police nationale via le 17 police secours. En aucun cas, ils ne violent l'intimité et la vie privée de leurs voisins par une observation envahissante ou déplacée, que rien ne peut justifier.

- **Ils sont vigilants, mais ne sont pas des vigiles.**

Ils ne composent pas de milices se substituant aux services de police. Ils n'effectuent pas de rondes de surveillance, ne font pas d'enquête et n'interviennent eux-mêmes qu'en cas d'absolue nécessité, notamment pour porter secours à des personnes soumises à un péril grave et imminent.

- **Ils alertent la Police Nationale, mais ne la remplacent pas.**

Leur rôle est de signaler aux référents de la municipalité ou à la police nationale en cas d'urgence, les événements susceptibles de menacer la sécurité de leurs voisins ou de leurs biens.

A noter que 37 cambriolages ont eu lieu sur la ville depuis le début de l'année, mais aucun sur le quartier du Haut de Penoy.

VI Echange avec les habitants

Manu Donati rappelle que le quartier du Haut de Penoy est le premier quartier à bénéficier de ce dispositif sur la ville. Cette expérimentation permettra de le développer dans d'autres quartiers si des habitants se portent volontaires.

Comment devenir correspondant de quartier et combien en faut-il ?

L'inscription se fait auprès de la Police Nationale. L'idéal serait d'avoir au moins 4 à 6 personnes du fait de la taille du quartier et de la densité (une personne tous les 400 mètres serait l'idéal). 150 foyers composent le quartier.

Dans un premier temps, les inscriptions peuvent se faire auprès de Monsieur Klein. Un courrier sera envoyé aux habitants du quartier afin de recenser les éventuels volontaires. Une fois les correspondants de quartier trouvés, des élus feront du porte à porte avec eux afin de les faire connaître et d'activer le dispositif.

Formation des correspondants :

Deux heures de formation encadrée par deux officiers de police sur les différents renseignements à communiquer, diffusion d'une vidéo de mise en situation, les types d'information à communiquer.

Outil de communication :

Une boîte mail sera activée, afin d'assurer le lien entre les habitants et les correspondants de quartier.

Une habitante fait remarquer qu'il ne faut pas prendre en compte seulement les rôdeurs et les cambriolages : en effet, de nombreuses incivilités et des trafics de drogue se produisent dans le quartier. De plus, certaines portions de rues sont dans l'obscurité, ce qui accentue le risque le rassemblement.

Le chargé de mission Sécurité sur Vandœuvre répond qu'une équipe était venue en novembre 2013 suite à des incivilités des collégiens (jets de cailloux, détérioration, intrusion dans les jardins,...). La situation s'était alors apaisée suite à la venue de médiateurs de quartier. Si un problème subsiste, il ne

faut pas hésiter à en faire part aux services compétents.

S'il y a des problèmes d'éclairage dans le quartier, il faut faire remonter l'information car cela pourrait être source d'insécurité.


Il est utile de rappeler que lorsqu'une infraction est commise, ou que des stupéfiants sont retrouvés, il ne faut surtout pas y toucher afin de préserver les traces. 80% des affaires sont élucidées avec les ADN grâce à la Police Technique Scientifique.

Est-ce que le quartier sera signalé par des panneaux ?

Le panneau utilisé par les villes voisines est proposé aux habitants présents :

Les habitants pensent que ce logo n'est pas assez parlant, et qu'il ressemble au Panneau « ralentir école » installé à l'entrée du quartier.



Les personnes présentes souhaiteraient plutôt un logo avec un œil, qui dissuaderait davantage les éventuels contrevenants. 

Un habitant demande s'il est possible de mettre des caméras dans le lotissement, permettant ainsi à la Police Municipale d'avoir les informations en direct et pouvoir gérer les urgences rapidement.

Le responsable de la police municipale rappelle le rôle et la finalité d'une caméra de surveillance : Le travail d'une caméra de surveillance se fait soit à posteriori, soit avec un vidéo-opérateur. De plus, elle est considérée comme intrusive par beaucoup de riverains (bien qu'elles filment uniquement la voie publique et floutent les propriétés privées).

VII Autres problèmes de sécurité - Divers

- Sens interdit au niveau de la déchetterie :

Malgré un renforcement de la signalétique (visite sur place du 16 juillet 2014 avec les riverains), de nombreux véhicules continuent de prendre le couloir de bus de la rue de Crévic.

En plus de l'infraction du couloir de bus, les véhicules sont obligés de franchir un feu rouge (qui passe au vert uniquement si un bus arrive).

Franchissement d'un couloir de bus : 135 euros d'amende

Franchissement d'un feu rouge : 4 points et 135 euros d'amende

La Police Nationale a bien pris en note ce problème récurrent.

Une personne demande s'il ne serait pas envisageable d'installer un **radar de feu**.

Manu Donati répond que « *la demande doit être faite auprès du Préfet, une demande est toujours en attente pour la rue Jeanne d'Arc, et ce depuis plusieurs années.* »

Enfin, le commissaire délégué cohésion police nationale-population présente ses missions : Il travaille dans le cadre de la réserve nationale, sur la zone de sécurité prioritaire de Nancy, comprenant plusieurs villes de la Communauté Urbaine dont la zone de sécurité prioritaire de Vandœuvre. Mais il précise qu'il reste disponible pour les autres quartiers, selon les besoins.

Le but de sa mission est de faire le lien entre la police et la population et d'être à l'écoute des gens par rapport à leurs attentes en matière d'action de police et de sécurité.

Coordonnées du commissaire délégué cohésion police nationale-population : 06 34 69 31 51

francis.rembert56@outlook.fr